

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 29 JUIN 2026

OBJET / GAIA : Modification des représentants de la commune auprès de l'Office de Tourisme.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 23 juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 25

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Peio ETXELEKU, Maire.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Iban Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, adjoints, Mme Emilie Lafitte, M. Matthieu Haramboure, Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, Mme Myriam Larroulet, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Pierre Rouquenelle, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Eric Duphil, M. Christian Devèze, Mme Rosalie Dupré, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, conseillers municipaux.

Procurations : M. Eric Duphil à Mme Maria Aristizabal ; M. Christian Devèze à M. Pierre Rouquenelle ; Mme Rosalie Dupré à Mme Eliane Aizpuru ; Mme Argitxu Hiriart-Urruty à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (art. L.2121-17 du CGCT), le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

VU le code du tourisme ;

VU les statuts de l'Office de tourisme de Cambo-les-Bains ;

VU la délibération n° 20260414-0079-D du 14 avril 2026 désignant Mme Maud GASTIGARD et M. Michel FALGA représentants de la commune au conseil d'administration de l'Office de tourisme ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier cette désignation afin de remplacer M. Michel FALGA par un nouveau représentant de la commune ;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Emilie LAFITTE, conseillère municipale déléguée au tourisme, aux commerces, au marché et à la brocante (liste « Kanbo Elkartu ») ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DÉCIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, en application de l'article L.2121-21 du CGCT.

DÉSIGNE Mme Emilie LAFITTE en qualité de représentante de la commune au Conseil d'administration de l'Office de tourisme de Cambo-les-Bains, en remplacement de M. Michel FALGA, pour la durée du mandat municipal en cours.

PREND ACTE que Mme Maud GASTIGARD demeure représentante de la commune au sein de ce conseil d'administration.

DIT que la présente délibération sera notifiée à l'Office de tourisme de Cambo-les-Bains et transmise au représentant de l'État.

Résultat du vote :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.



Esteban GARRASTAZU

Saiko idazkaria / Secrétaire de séance



Peio ETXELEKU

Kanboko Auzapeza / Maire de Cambo-les-Bains